

## Matières à choisir L3

Par **Sora**, le **10/09/2018** à **20:06**

Bonsoir,

Me voici aussi confronté au délicat choix des matières à TD, en effet j'entre en L3 de droit et je vous liste les matières qui me sont proposées (2) dans le cadre des TD:

S1 :

- droit du travail
- droit commun des sociétés
- droit de l'UE
- droit international public
- RGO
- 

S2 :

- droit fiscal général
- droit pénal spécial
- protection sociale
- droit des libertés fondamentales
- contrats spéciaux

J'ai donc choisi un mixte sociétés/travail et protection sociale/DLF en TD, ayant clairement dans le viseur pour l'instant des masters de droit public et social (les deux me tentent autant l'un que l'autre, public parce que j'adore le droit administratif et droit social qui je pense va me plaire aussi sans oublier évidemment mon projet pro). Seulement j'ai quelques interrogations :

N'est il pas rédhibitoire de se passer de droit fiscal général voire de contrats spéciaux avec TD pour un master de droit social (surtout) ou public en ligne de mire ? A titre d'info mon hésitation portait surtout entre droit des libertés fondamentales et le droit fiscal (la prof enseignant le droit fiscal étant réputée pour être très sévère au niveau de la notation au delà des exigences habituelles, ce qui m'a poussé à choisir DLF) et régime général des obligations/droit des sociétés.

En mineure j'ai choisi RGO/droit de l'UE + contrats spéciaux et droit fiscal.

Je vous remercie par avance.

Par **Isidore Beautrelet**, le **11/09/2018** à **07:31**

Bonjour

On doit choisir ses matières uniquement en fonction de son projet pro et non par rapport à la réputation de l'enseignant(e) qui dispense le cours.

Cela dit, je valide votre choix. Étant donné que vous êtes encore hésitant quant à votre futur master, vous avez eu raison de prendre une matière de droit social et une matière de public à TD.

Je ne sais plus si la sélection se fait finalement entre la licence et le master en droit. Si c'est le cas alors vous pourrez profiter de la lettre de motivation et de l'entretien pour expliquer vos choix.

Par **Sora**, le **11/09/2018** à **15:38**

Bonjour Isidore,

Merci pour votre réponse vous me rassurez. Oui ça tombe sous le sens mais j'ai pensé que ça ne me serait pas favorable de choisir une matière à TD importante comme le droit fiscal si au final mes efforts ne sont pas récompensés d'autant plus en L3 alors tant pis je me contenterai du cours magistral. Vous avez tout à fait raison pour l'admission.

Par **Isidore Beautrelet**, le **12/09/2018** à **07:29**

Bonjour

Je vous souhaite une bonne continuation

N'hésitez pas à revenir sur le forum si vous avez des questions.